Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_43-DE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 30 avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	23	27

Vote
Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

N° de la délibération
2026-43

L'an 2026, le 30 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de Poher Communauté, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur TROADEC Christian, à la salle du conseil de la Maison des Services Au Public, place de la Tour d'Auvergne à Carhaix. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers communautaires le 24 avril 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la communauté de communes le 24 avril 2026

Présents (23) : Christian TROADEC, Président

Mmes : Isabelle BOULZENNEC, Marie-Laure CLOAREC, Alexandra FRAYSSE, Hélène GUILLEMOT, Marie-Christine JAOUEN, Anne-Marie KERDRAON, Annie LE GUEN, Isabelle LE LEON, Sophie LEVENEZ, Viviane MOISAN, Murielle SANQUER

MM : Paul BOUSSARD, Dominique COGEN, Daniel COTTEN, Stéphane COTTY, Didier GOUBIL, Cédric LE MOROUX, Xavier PERCHEC, Claude PRIGENT, Rémi ROLLAND, Mickael THOMAS, Patrick URIEN

Absent(s) ayant donné procuration (4) : Isabelle AUFFRET à Hélène GUILLEMOT, Patrice LE DU à Christian TROADEC, Jean-Yves NICOLAS à Isabelle LE LEON, Aurore GINOUVES à Patrick URIEN

Absents: /

A été nommé secrétaire : Daniel COTTEN

D 2026-43 Association Se.Sam. - Service de soutien et d'accompagnement mutuels Bretagne (Oxyjeunes) – Désignation du délégué de Poher communauté

Poher communauté est adhérent à l'association Se.sam.

L'association a pour objet :

- *L'accueil, le soutien et l'accompagnement des familles en difficultés sociales, psychologiques ou éducatives*
- *L'accompagnement des enfants en difficultés de sociabilisation,*
- *La mise à disposition d'une aide éducative et pédagogique,*
- *Proposer aux jeunes et à leur entourage un accueil, une écoute et/ou une orientation dans le champ de la santé et du social, à travers les lieux de permanence Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes,*
- *D'améliorer la coordination et la mutualisation des moyens, à destination des jeunes et de leur entourage,*
- *De mettre en œuvre des actions d'information et de prévention en direction des jeunes et/ou de leur entourage, par l'intermédiaire de bénévoles et /ou des professionnels,*
- *Gérer des services médico sociaux,*
- *Sesam-Formation : organisme de formation à l'adresse des professionnels*

Conformément aux statuts de l'association, Poher communauté est représentée par **1 conseiller** (qui a, au sein de l'association, une fonction consultative)

La désignation de représentants au sein d'organismes extérieurs doit avoir lieu au scrutin secret.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 029-242900744-20260515-2026_43-DE

Par exception et par un vote à l'unanimité des membres du conseil, il pourra être décidé de ne pas procéder aux désignations par le biais d'un scrutin secret, en l'absence de disposition législative ou réglementaire contraire (application de l'article L. 2121-21 du CGCT – réponse ministérielle en date du 06/01/2022 à la question écrite n°25696). L'article L. 5711-1 du CGCT précise ainsi que l'organe délibérant peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret à la désignation de ses délégués.

La mise en œuvre de cette dérogation nécessite un vote préalable unanime favorable à un vote à main levée du conseil communautaire.

Le conseil communautaire est invité à procéder à l'élection de son représentant auprès de l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire désignent à main levée le délégué à l'Association Se.Sam.tel que présenté ci-dessous :

	Titulaire	*Commune*
Mme	Hélène GUILLEMOT	CARHAIX

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
En communauté de communes, le 05/05/2026
Le Président de Poher Communauté,
Christian TROADEC

POHER COMMUNAUTÉ